

DÉPARTEMENT
Du
RHÔNE

Nombre de
Conseillers

En exercice : 27
Présent(s) : 24
Votants : 27

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal du 24 septembre 2020**

Le 24 septembre 2020, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 18 septembre 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, M. GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, GERVAIS Annie, SOTTET Jean Dominique, ROGNARD Evelyne, BOULIEU Anne Marie, FAVETTA Evelyne, PUYJALINET Eric, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, Mme DEVAUX Carole, BARRAULT Claire, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaëlle, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoit, DENIS Pascale, GIRARDOT Clément, DELAFOSSE Loïc

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : M. CASTELLANO Michel a donné pouvoir à M. BUGNET Jean Marc, M. SOLARI Charles a donné pouvoir à M. GIRARDOT Clément, MME BRET VITTOZ Monique a donné pouvoir à M. DELAFOSSE Loïc

Secrétaire : M LEVEQUE Guillaume

Tampon visa de la
Préfecture

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

069-216901330-20200924-69-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2020

N°69-2020 – Constitution de la commission communale n°1 - Vie associative, culture, fêtes et cérémonies

Rapporteur : Mme le Maire

L'article L 2121-22 du CGCT permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Par délibération n°26-2020 du 4 juin 2020, le conseil municipal a constitué ces différentes commissions municipales.

La première séance de la commission n°1, qui s'est tenue le 8 juillet, a révélé la nécessité de renforcer cette commission, en raison des nombreux projets développés ou en cours de réflexion (faites du vélo, fêtes du village, relance du groupe de travail Mill animations, tables rondes des associations...).

Cette commission est actuellement composée des 11 membres suivants :

Eric PUYJALINET
Michel CASTELLANO
Jean Marc BUGNET
Evelyne ROGNARD
Jean Dominique SOTTET
Marie-Josèphe JOUBERT
Annie GERVAIS

Guillaume LEVEQUE
Roberto CANAL
Anne Marie BOULIEU
Monique BRET VITOTZ

Il est proposé de faire appel à 3 élus supplémentaires afin d'atteindre le maximum de 14 membres fixé au règlement intérieur. Indépendamment de l'appartenance à cette commission, des groupes de travail thématiques par projets pourront être mobilisés à tout moment, ouverts à l'ensemble des conseillers.

Se présentent Gaëlle LAZE, Pascale DENIS et Clément GIRARDOT afin de compléter cette liste.

Mme le Maire rappelle que le vote a lieu à bulletin secret, sauf décision contraire à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

Mme le Maire propose donc au Conseil municipal de procéder au scrutin public, à main levée.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE qu'il soit procédé au scrutin public

Mme le Maire soumet les autres points au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir décidé à l'unanimité, désigne au sein de la commission communale n°1 Vie associative, culture, fêtes et cérémonies les membres suivants, pour un total de 14 membres :

Eric PUYJALINET
Michel CASTELLANO
Jean Marc BUGNET
Evelyne ROGNARD
Jean Dominique SOTTET
Marie-Josèphe JOUBERT
Annie GERVAIS
Guillaume LEVEQUE
Roberto CANAL
Anne Marie BOULIEU
Gaëlle LAZE
Pascale DENIS
Clément GIRARDOT
Monique BRET VITOTZ

*Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents
Extrait certifié conforme*

Le Maire,
François GAUQUELIN

